**POLE VIE PUBLIQUE**

**Propositions de développement thématique et scientifique**

M. JACOTIN

mireille.jacotin@culture.gouv.fr

Marseille, le 12 déc. 2012

Le nouveau pôle » vie publique » permet d’envisager plusieurs types de développements scientifiques et thématiques, à partir des collections constitutives du MuCEM ou de thèmes structurant un musée d’anthropologie culturelle axé sur l’espace euro-méditerranéen.

**Thématique des représentations et des identités culturelles**

Dans l’espace politique globalisé, les réseaux associatifs et les politiques mémorielles mises en place au niveau étatique constituent autant d’opportunités de débats et de clivages plus ou moins avivés par des passions identitaires (exaltation de la nation par l’histoire, ou de la patrie selon les exemples nationaux, culte du sentiment identitaire local ou en « diaspora », conflits autour de l’usage des langues nationales et/ou vernaculaires…).

De ce point de vue, la thématique des « régionalismes » et de l’organisation politique de structures supra –étatiques comme l’Union européenne constitue un axe pertinent pour aider à faire comprendre au grand public les enjeux du développement local dans un contexte économique mondialisé.

La question de la prise en compte des politiques migratoires au sein de l’espace de référence Euro-méditerranéen encourage à développer des actions spécifiques consacrées à « l’image de l’étranger » dans les idées politiques depuis le XIXème siècle, puis à la problématique des sans-papiers et plus généralement à encourager la réflexion sur la relation inter-culturelle, voire à développer une éthique particulière dans les usages professionnels du MuCEM sur ce thème.

**Thématique de l’engagement politique, « qu’est ce qu’être citoyen hier et aujourd’hui ?)**

Le droit de vote ayant été adopté de manière partielle ou progressive à l’ensemble des membres d’une même « nation » au sens étatique du terme depuis la fin du XVIIIème siècle dans les pays de l’espace euro-méditerranéen, il sera intéressant d’aborder la question de l’adhésion à une communauté d’intérêts politiques de façon historique et trans-nationale.

La problématique du vote des étrangers en France par exemple entre 1981 et 2012 constitue un exemple particulièrement éclairant des difficultés de mise en œuvre d’une politique généreuse héritée du Siècle des Lumières et de freins culturels de la société assez conservatrice représentée par les élus ; le clivage société civile/représentants de cette société par le vote méritera une attention particulière. L’exemple contemporain du Kurdistan d’Irak, d’un point de vue politique, est tout à fait riche d’enseignements, et illustre ce que peut-être une « nation nouvelle » au XXIème siècle : le Kurdistan-î est le citoyen de ce pays laïque, quelle que soit sa langue d’origine, ou sa religion (zoroastrien, alévi, sunnite, chaldéen…), ou l’histoire de son parcours de vie sur ce territoire mésopotamien. La création de cette nouvelle entité politique indépendante est assez emblématique ; violences contre la société civile par des pays-nations, négation de la langue et de la culture d’origine dans trois des quatre états-nations où est présente la communauté kurdophone, puis création d’une entité nationale à la faveur du démembrement de l’Irak après 2003.

**Thématique de la laïcité et de la morale publique**

Outre la question du vivre ensemble et des modalités de ce vivre ensemble, on pourra s’interroger sur les politiques publiques d’éducation à la différence religieuse et culturelle dans les pays de l’espace euro-méditerranéen.

La visibilité des fondamentalismes religieux dans l’espace public, ou le recours à des thématiques religieuses dans des constitutions passées ou en cours de modification (Turquie depuis le début des années 2000, Egypte et Tunisie depuis les dernières révolutions…), le recours à des monarchies constitutionnelles (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, Maroc, Suède, Norvège) ou à des conceptions théocratiques du pouvoir (Arabie Saoudite, Iran à la période contemporaine) constituent autant d’interrogations sur la relation pouvoir politique/pouvoir religieux.

La laïcité et sa conception française depuis la loi du 9 décembre 1905 pourra être interrogée par rapport à d’autres conceptions historiques de la laïcité (Danemark, Turquie depuis les années 1920, Tunisie…), pour souligner que la notion de laïcité est une notion historique, culturelle et spécifique à chaque tradition locale.

La fonction de l’école publique comme espace d’enseignement d’une morale républicaine ou laïque méritera aussi d’être interrogée, en comparant par exemple le modèle français et le modèle turc de la république kémaliste ; l’école doit elle servir à nourrir un sentiment de patriotisme pour une classe d’âge, par exemple ?

**Thématique des communautés et des réseaux**

La liberté d’association constitue un principe majeur d’une société moderne ; de fait, l’histoire des syndicats, du monde du travail ou des idées politiques font partie des thèmes qui peuvent être abordés par le pôle « Vie Publique » du MuCEM, dans la mesure où des archives (sonores, écrites, filmées… notamment) peuvent être sollicitées, au même titre que certains témoignages personnels pour rendre compte d’avancées politiques et sociales qui « révolutionnent » un pays et qui constituent des avancées permises par le débat public et l’engagement citoyen.

L’émergence de réseaux d’intérêts trans-nationaux, l’organisation d’ONG qui fédèrent des actions spécifiques au bénéficie d’une société civile en demande grâce à l’engagement de professionnels d’un même domaine de compétences, l’utilisation des nouvelles technologies et leur généralisation depuis le début des années 2000, reflètent une structuration non-étatique de l’espace mondialisé contemporain.

Ces engagements-citoyens renouvellent les regards traditionnels portés sur le monde et sur les territoires, et décloisonnent les politiques publiques économiques, diplomatiques ou médicales par exemple gérées traditionnellement dans le cadre d’ accords bi-nationaux ou au sein de la politique des Nations Unies.

En tant que musée des sociétés civiles pour l’espace euro-méditerranéen, le MuCEM ne peut que se faire l’écho de ces démarches citoyennes contemporaines et leur rendre hommage.